

#### 20.2.1.4.5.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice s'élève à 73 150€ et concernent uniquement la mission d'audit légal.

#### 20.2.1.4.5.5 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	52	0
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>0</b>

#### 20.2.1.4.5.6 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. La société a souscrit un contrat d'assurance financier. Ce contrat est assimilable à un régime à prestations définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans. Les actifs du régime sont supérieurs au montant de cette provision simulée par DMS.

#### 20.2.1.4.5.7 Litiges

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, font désormais l'objet d'un recours en appel. Bien que la position de DMS demeure inchangée et que le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause, 200 K€ ont été passés en charges par prudence. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€ en principal et 140 K€ en intérêts. Ces 200 K€ comptabilisés en charge correspondent aux sorties de ressources certaines d'ici la date probable du jugement d'appel soit :

- 100 K€ décaissés en 2008 et enregistrés en charge d'impôt sur le résultat

- 100 K€ que le groupe s'est engagé à décaisser avant la fin 2009 et qui sont comptabilisés en "charges exceptionnelles".

Au terme des voies de recours, soit le groupe sera condamné et devra verser la somme de 598 K€ en principal éventuellement augmentée des intérêts de retard, soit le groupe obtiendra gain de cause et recevra le remboursement des 200 K€ déjà versés.

D'autre part, le groupe a assigné en justice un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1.038 K€. Aucune écriture n'a été constatée concernant cette réclamation.

#### 20.2.1.4.5.8 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2008 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Perols)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.	Nîmes	319 996 146	Filiale	98,43%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	389 288 044	Filiale	99,80%	-
MERIX	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	348 233 800	Filiale	99,94%	-
LTR	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	344 312 798	Filiale	99,80%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	50,20% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 50.20% dans APELEM Espagne.